

**Procès -Verbal de la séance du 23 Février 2026  
du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL**

**CONVOCATION :**

05.02.2026

L'an deux mil vingt six  
Le vingt-trois Février à dix-neuf heures quinze  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse – BODIN Marie - BONNIN Christine –  
CHANTRIAUX Delphine (arrivée 19h50)- GIRAUDON Julie- JUIF Agnès-  
KACZMAREK Marie-Thérèse –PORTIER Sergiane -  
MM ANDRIAU Alain – DENIZOT Alain – GIBAUT Stéphane –  
MALASSET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice :17

présents : 12      Excusée : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme DULUC Clarisse dans  
l'attente de son arrivée enregistrée à 19h50

votants : 12

Non Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange  
M BISSONNIER Patrice , GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

Avant de débiter la séance, Madame DULUC demande à l'assemblée suite au décès de  
Madame LE LIBOUX Edith et Madame MARCELET Michèle de leur rendre hommage en  
observant une minute de silence.

**1) Désignation du secrétaire de séance,**

Madame Marie BODIN a été élue secrétaire de séance

**2) Validation du compte-rendu du précédent Conseil d'Administration voté à l'unanimité,**

**3) Création de 3 postes d'agents sociaux à 35h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2026,**

Pour répondre aux besoins du service d'aide à domicile, reconnaître la qualité du travail accompli en  
faveur des bénéficiaires et permettre à des agents de cotiser sur la base d'un temps plein, Madame  
DULUC propose à l'assemblée, avec l'accord écrit des professionnelles, d'augmenter le temps de  
travail de ces dernières à raison de 35h hebdomadaire et donc de créer les postes au grade indiqué ci-  
dessus au 1<sup>er</sup> Juillet 2026. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

**4) Création d'un poste d'agent social principal 1<sup>ère</sup> classe à 35h hebdomadaire à compter  
du 1<sup>er</sup> Juillet 2026**

Pour répondre aux besoins du service d'aide à domicile, reconnaître la qualité du travail accompli en  
faveur des bénéficiaires et permettre à l'agent de cotiser sur la base d'un temps plein, Madame  
DULUC propose à l'assemblée, avec l'accord écrit de la professionnelle, d'augmenter le temps de  
travail de celle-ci à raison de 35h hebdomadaire et donc de créer le poste au grade indiqué ci-dessus au  
1<sup>er</sup> Juillet 2026. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

**5) Création d'un poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h hebdomadaire à compter  
du 1<sup>er</sup> Juillet 2026**

Pour répondre aux besoins du service d'aide à domicile, reconnaître la qualité du travail accompli en  
faveur des bénéficiaires et permettre à l'agent de cotiser sur la base d'un temps plein, Madame  
DULUC propose à l'assemblée, avec l'accord écrit de la professionnelle, d'augmenter le temps de  
travail de celle-ci à raison de 35h hebdomadaire et donc de créer le poste au grade indiqué ci-dessus au  
1<sup>er</sup> Juillet 2026. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

**6) Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 20h hebdomadaire à compter du 22 Novembre 2026**

Madame DULUC informe l'assemblée que l'agent contractuel en poste à l'accueil du CCAS arrive au terme de son contrat d'une durée de 3 ans à raison de 20 heures hebdomadaire le 21 Novembre 2026. Pleinement satisfaite de ses compétences, Madame DULUC propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS de créer le poste afin de titulariser cet agent sur le même grade et la même durée de temps de travail hebdomadaire.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

**7) Validation du procès-verbal de carence du Conseil de Vie Sociale de la résidence Sully**

Suite à l'évaluation externe, le cabinet JRH consultant a demandé de régulariser officiellement l'existence et le fonctionnement du Conseil de Vie Sociale Elargi en recueillant l'avis des résidents sur l'existence de cette instance et son fonctionnement. Suite à la réunion en date du Jeudi 12 Février 2026 animée par la directrice du CCAS en présence des résidents ainsi que de 2 agents en poste, il a été demandé à l'assemblée de donner son avis sur la volonté de réaliser des élections comme le veut le Conseil de Vie Sociale prévu par les textes législatifs ou de rester sur le fonctionnement établi depuis 2018 à la demande de certains résidents. En réponse à une demande unanime des résidents, ces derniers souhaitent tous participer à ces temps d'échanges avec la collectivité et les agents. Au vu de la situation, Madame DULUC sollicite auprès de l'assemblée délibérante la validation du procès-verbal de carence permettant d'officialiser le fonctionnement du Conseil de Vie Sociale Elargi.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS valident à l'unanimité.

**8) Remboursement d'un trop versé APL en faveur d'une ancienne résidente**

Suite à une entrée en EHPAD, il convient de rembourser le trop-perçu APL versé par la CAF du Cher d'un montant de 1668€ au service tutélaire en charge de l'accompagnement de la résidente.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

**9) Détail des frais d'hébergement de la résidence Sully au 1<sup>er</sup> Janvier 2026**

Suite aux dernières délibérations définissant les tarifs de la résidence Sully, Madame MARTIN a établi un tableau récapitulatif des charges fixées pour chaque logement. Le document a été remis à chaque membre de l'assemblée.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS valident à l'unanimité le document qui sera affiché dans l'établissement et communiqué individuellement à chaque résident.

**10) Avenant au règlement intérieur du service extrascolaire du CCAS d'ORVAL**

Depuis les vacances de Noël 2025, Madame MARTIN a constaté à plusieurs reprises que des parents qui avaient inscrits au préalable leur enfant sur les périodes de vacances scolaires ont sollicité une annulation de la réservation après la date limite d'inscription. Le règlement intérieur ne prévoit pas à ce jour le rejet de l'annulation. Sur les vacances de février 2026, Madame MARTIN a annulé au moins 8 inscriptions sur les 2 semaines alors que les recrutements d'agents saisonniers étaient déjà réalisés et les achats de matériels également. Au vu de la situation, Madame DULUC demande à l'assemblée de rajouter au règlement la phrase suivante : « Toute réservation réalisée dans les temps définis par la collectivité ne pourra pas être annulée après la date de clôture officielle des inscriptions et sera due. »

Les membres du Conseil d'administration du CCAS valident à l'unanimité.

**11) Remboursement des frais de tickets d'accueil libre du centre de loisirs**

Une famille a rapporté au service administratif du CCAS 3 tickets d'accueil libre. Il convient donc de lui rembourser la somme de 4.50€.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS valident à l'unanimité.

**12) Encaissement de dons**

Deux dons sont à enregistrer :

- Une association orvalienne : 300€
- Une association Saint Amandoise suite à l'organisation des olympiades : 841.37€

Les membres du Conseil d'administration du CCAS valident à l'unanimité l'encaissement.

**13) Dossiers d'aide sociale**

Une demande de renouvellement d'aide-ménagère au titre de l'aide sociale en faveur d'une personne handicapée a été constituée et transmise au Conseil d'Administration pour étude. Les membres du Conseil d'administration valident le dossier à l'unanimité.

**14) Informations et questions diverses**

- **Point sur le pré rapport des évaluations externes** : Service d'Aide à Domicile et résidence Sully. Monsieur Alain DENIZOT, présent lors des bilans de l'évaluation externe menée pour chaque service et établissement gérés par le CCAS, a fait lecture à l'assemblée d'une synthèse

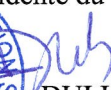
rédigée par ses soins des points positifs et à améliorer. « Il est important de noter que la qualité du travail des agents et de la direction a été remarquée. L'accompagnement proposé est bienveillant et répond au plus près des besoins, attentes et difficultés des bénéficiaires et résidents. Le point d'amélioration principal est la traçabilité qui devrait être en grande partie résolue grâce à la mise place prévue du logiciel QUALINEO et du Dossier de l'Usager Informatisé (version dématérialisée du dossier unique appelé DUI) », veiller à respecter le droit à l'image... Des propos qui ont été complétés par Madame Christine BONNIN également présente sur ces 2 temps de travail avec le cabinet JRH consultant, les professionnelles et la direction.

- **Acquisition de jeux pour le futur centre de loisirs** : Madame DULUC, suite au dernier Conseil d'Administration, a procédé à l'achat de 2 jeux d'extérieur au centre de loisirs répondant aux critères de sécurité et d'accessibilité pour les enfants. Le coût de l'acquisition s'élève à 4713.24€ TTC. La livraison et l'installation des supports est planifiée les 26 et 27 Février 2026.
- **Colis de fin d'année** : La cave « le QG » a fait une remise sur l'achat global des colis de fin d'année d'un montant de 433.10€ en compensation des désagréments occasionnés. A ce jour, un seul colis n'a pas été distribué. Madame DULUC va contacter le couple concerné pour que le colis soit retiré au plus vite auprès du service administratif du CCAS.
- **Lecture du mot transmis par un ancien membre du Conseil d'administration du CCAS qui a quitté le département** : remerciements adressés à Mme Le Maire ainsi qu'à son conseil pour les vœux souhaités pour cette nouvelle année ainsi que l'envoi du bulletin municipal.
- **Inauguration du centre de loisirs** qui a lieu le samedi 21 février 2026 à 11h. Les parents qui souhaitent découvrir la structure pourront se rendre aux portes ouvertes planifiées le vendredi 27 Février 2026 de 17h à 18h et le jeudi 5 Mars 2026 de 17h à 18h.
- **Point sur les départs et les admissions à la résidence Sully** : tous les logements sont loués.
- **Action « les gestes qui sauvent »** organisée par GROUPAMA et les sapeurs-pompiers de Saint Amand Montrond le jeudi 19 Février 2026 à 18h a accueilli 11 stagiaires. Au terme de la session, GROUPAMA a remis officiellement à Madame le Maire un chèque d'une valeur de 500€ pour le financement en partie du défibrillateur.
- **Les olympiades** auront lieu le vendredi 16 Octobre 2026 de 10h à 17h à la salle Charles d'Albret au Centre socioculturel à ORVAL.
- **Fifi le clown** : animation à la résidence Sully le mercredi 18 février 2026 à 15h en présence des enfants du centre de loisirs.
- **« Ma retraite, j'en profite ! »** : pièce de théâtre humoristique proposée gratuitement à toute personne âgée de plus de 60 ans. Dans le cadre du programme « Bien Vieillir », la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire et l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoire) organisent, avec le soutien financier de la conférence des financeurs, 2 représentations dans le Cher. Le Mercredi 30 Septembre 2026, ORVAL accueillera la troupe dès 14h au Centre Socioculturel salle Charles d'Albret. Le spectacle sera suivi d'un forum.

Fin de la séance : 21h00

La secrétaire de séance

  
Marie BODIN

La Présidente du CCAS  
  
Clarisse DULUC  
